



Le conseil municipal de Brest

Comme toutes les communes de France, la Ville de BREST est administrée par un Conseil Municipal - organe délibérant - et par le Maire (assistés des Adjointes) - organe exécutif de la commune.

Le fonctionnement

Le Conseil Municipal est élu au suffrage universel pour une durée de 6 ans. Les prochaines élections sont prévues en 2020.

Le nombre de ses membres varie selon la taille de la commune : Brest compte 55 conseillers municipaux, dont le Maire et les 21 adjoints. 41 appartiennent à la majorité municipale, 14 représentent l'opposition.

Un règlement intérieur fixe le fonctionnement du Conseil et de ses Commissions chargées d'examiner les dossiers (projets de délibérations) inscrits à l'Ordre du Jour des séances. 5 à 6 réunions se tiennent chaque année.

Les attributions

Assemblée délibérante de la Ville de Brest, le Conseil Municipal se réunit environ tous les deux mois.

Au cours de ces séances, le Conseil Municipal délibère de toutes les affaires intéressant la Ville de Brest, à l'exception de celles dont il a délégué la compétence au Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Parmi les délibérations adoptées au cours de l'année par le Conseil Municipal, on peut citer celles prises en matière Scolaire et Périscolaire (maternelle et primaire), de Sports de plein air et en salles, de Culture, d'Hygiène et Santé, d'Animation... mais aussi celles concernant les Finances, le Personnel...

Publications

Trombinoscope des élus de Brest métropole et Ville de Brest

Juillet 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(566KO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Suivre les conseils municipaux

Les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Comptes-rendus des conseils municipaux de Brest

Ordres du jour des conseils municipaux

Décisions (Ville de Brest)

Délibérations (Ville de Brest)

Enregistrements audios des conseils municipaux de Brest

Le conseil municipal en vidéo

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **10 octobre 2019**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

[✓ OK, tout accepter](#)

[Personnaliser](#)